« Le Conseil d’administration a donné son accord pour que « nom de l’association » demande une subvention et signe une convention d’attribution au titre du Fonds social européen plus (FSE+) auprès du Département de Maine-et-Loire (organisme intermédiaire gestionnaire de FSE+) dans le cadre de l’opération intitulée « intitulé de l’opération ».

La réalisation de cette opération s’échelonnera du « date de début de réalisation » au « date de fin de réalisation »

Le Conseil d’administration a bien noté le plan de financement de cette opération, dont le montant total est de « montant total » ainsi que la participation du FSE+ à cette dernière pour un montant de « montant de FSE+». Ce montant total et le montant du FSE sont susceptibles d’être diminués au cours de l’instruction de la demande de subvention.

Le Conseil d’administration est favorable à cette orientation et délègue tout pouvoir de représentation et de signature au Président concernant cette opération et la gestion de la subvention FSE+. »